



Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinée à l'Assemblée Générale Ordinaire.

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE-SEINE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier au capital de 92 351 194 €
Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume.
Siret : 433 786 738
RCS ROUEN

Dont l'Assemblée Générale Ordinaire, **accessible à ses seuls sociétaires**, se tiendra le mercredi 26 mars 2014 à 14 heures 15 au Manoir Henri IV – Domaine Le Luhéré – 27180 CAUGE.

Précise que

Les avis de convocation et de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ont été publiés au BALO du 19 février 2014.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce seront tenus à la disposition des détenteurs du capital au lieu du siège social pendant le délai de quinze jours précédant la date de ladite Assemblée Générale.